

Programme EuroMed Justice

Conclusions opérationnelles de la deuxième réunion préparatoire sur le thème 2 – Terrorisme et interconnexion des réseaux criminels

Nous, les participants à la deuxième réunion préparatoire du Programme EuroMed Justice de la Commission européenne, financé au titre du programme MEDA dans le cadre de la politique euro-méditerranéenne de l'UE, en notre qualité de représentants d'institutions opérant dans le domaine de la justice ou experts des ministères ou institutions compétents des Partenaires méditerranéens et des Etats membres de l'UE, suite aux conclusions opérationnelles de la conférence d'ouverture tenue à Bruxelles le 20 décembre 2004, à l'issue de deux journées de travail et au terme de cette réunion, formulons les conclusions qui suivent :

1. Conformément aux objectifs de cette réunion, vu les recommandations faites pendant les travaux et compte tenu des discussions qui ont été menées, cette réunion nous a permis de :
 - a) définir l'approche globale du thème 2 sur « *le Terrorisme et interconnexion des réseaux criminels* »;
 - b) définir et fixer les programmes, dates et sièges de chaque séminaire concernant le thème 2:
 - 1^{er} Séminaire sur *la définition et incriminations pénales. Aspects transversaux du crime organisé* – Madrid (Espagne) du 14 au 17 Novembre 2005;
 - 2^{ème} Séminaire sur *Le terrorisme*– La Haye (Pays-Bas) du 12 au 15 décembre 2005;
 - 3^{ème} Séminaire sur *les réseaux criminels*– Alger (Algérie) du 16 au 19 janvier 2006 et ;
 - 4^{ème} Séminaire sur *les stratégies judiciaires* – Rabat (Maroc) du 13 au 16 février 2005;
 - c) dresser une liste provisoire d'experts et d'orateurs qui seront invités dans chaque séminaire en fonction des thèmes spécifiques définis dans chaque programme ;
 - d) établir une liste de documents juridiques à inclure dans un cd-rom qui sera distribué à tous les participants aux séminaires.
2. Nous souhaitons que ces conclusions opérationnelles, ensemble avec copie de la version définitive des 4 programmes pour les 4 séminaires, soient envoyées à tous les coordinateurs nationaux des Etats membres de l'Union européenne et des Partenaires méditerranéens ainsi qu'aux Directions générales de la Commission européenne concernées par ce programme.

Lues et approuvées par tous les participants à la deuxième réunion préparatoire.

Madrid, le 5 juillet 2005

(*) Voir liste en annexe